

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

### AVIS PUBLIC

#### ENTRÉE EN VIGUEUR

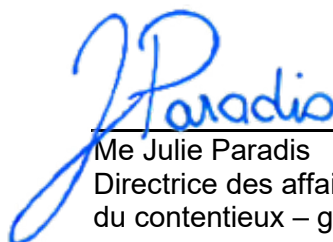
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil de la municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 février 2023, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le règlement numéro 532 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, règlement numéro 532-15, afin de procéder à la modification des dispositions sur les certificats d'occupation, de l'obligation et du contenu de certaines demandes de permis, des dispositions applicables aux tarifs et de la terminologie;
- Règlement modifiant le règlement numéro 534 relatif aux dérogations mineures, règlement numéro 534-5, afin de procéder à la modification des dispositions relatives aux frais exigibles pour l'étude d'une demande.

Veillez noter que ces règlements entrent en force et en vigueur conformément à la Loi.

Prenez de plus avis que ces règlements pourront être consultés aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 1250, rue Principale à Saint-Zotique pendant les heures normales de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://st-zotique.com/affaires-juridiques-tresorerie/#reglements-municipaux>.

**DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.**



---

Me Julie Paradis  
Directrice des affaires juridiques et  
du contentieux – greffière adjointe